



## Le mot du Maire

### Madame, Monsieur

Les événements de l'année passée et actuelle ont des répercussions concrètes que nul ne peut ignorer. Le quotidien des habitants de notre commune en est durablement affecté :

Après le départ du dernier praticien à Saâcy plusieurs personnes restent sans médecin généraliste. Cette absence s'est fait ressentir à plusieurs reprises depuis avril 2022. L'ouverture de la maison de santé à la Ferté-sous-Jouarre ouverte depuis mars 2023 comblera, on l'espère, les attentes en matière de santé.

Depuis la rentrée de septembre, la pénurie de chauffeurs a impacté la disponibilité de nos transports en commun sur les lignes habituelles et même scolaires. En attendant que de nouveaux conducteurs prennent leur poste, les habitants font preuve de solidarité à travers le covoiturage.

La montée de l'inflation menace l'équilibre des budgets des familles et des communes. Les inquiétudes sont désormais présentes chez tous nos concitoyens tant les coûts de l'énergie augmentent. La commune a dû prendre des mesures de sobriété énergétique pour amoindrir l'impact sur le budget communal. C'est pourquoi il a été décidé de renoncer aux décorations de Noël lumineuses en 2022 et de proposer des sapins décorés dans tout le village.

Les difficultés énumérées en ce début d'année ne vont pas nous empêcher d'agir comme le révèle le tableau des actions communales.

Toujours en action, Mme Julie Poirée, conseillère, pilote le Bureau de la Solidarité à l'interface des différentes institutions qui peuvent répondre aux difficultés des habitants en matière de santé, de logement, de formation et de travail.

Concernant la vie sociale et les actions éducatives, le service périscolaire, encadré par les animatrices et piloté par Mme Laurette Decampenaire, adjointe, prend en charge les enfants en dehors du temps scolaire. Une subvention de 6000 euros, attribuée par l'Inspection Académique dans le cadre du dispositif dénommé « Plan du Mercredi », consacre un engagement pédagogique de qualité. Les ateliers musique, théâtre ainsi que l'étude enrichissent le projet d'animation du périscolaire.

Des sorties éducatives pour les adolescents seront organisées lors de la période estivale.

Valorisation de la réussite scolaire avec des calculatrices pour les enfants de Citry entrant en 6<sup>ème</sup> et des chèques cadeaux pour les nouveaux bacheliers.

Le comité des fêtes sera encore à l'initiative de différentes actions en lien avec la municipalité pour plus d'échanges entre les habitants.

En 2023, l'atelier couture se poursuit une fois par mois, un samedi à la salle polyvalente.

La mairie doit également engager des petits travaux du bâtiment afin de respecter les normes : aménagement des sanitaires de l'école pour l'accès des PMR, changement des robinets à la salle polyvalente. De plus gros travaux devront être engagés pour la sécurité des habitants. Après la pose d'un radar pédagogique rue de Pavant, M. Philippe Febvre, adjoint au maire, fera installer un radar pour contenir la vitesse des véhicules rue de Saâcy.

M. Philippe Febvre est chargé de préparer le dossier de pose de caméras de vidéo protection pour 2024/2025, en se référant à l'expertise de la gendarmerie. Il est proposé de rénover le trottoir côté gauche de la rue de la Mousselle avec l'aide d'un contrat rural : dépense de 49 000 € HT, en partie subventionnée. Le changement des luminaires obsolètes par des LEDs, qui a déjà eu lieu rue de l'Eglise, se poursuit rue des Palis grâce à l'action de M. Jacques Collet, adjoint au maire, et les subventions du SDESM (Syndicat des énergies de Seine et Marne). Il reste 45 luminaires à équiper de LEDs.

Dans le cadre de l'aménagement urbain et touristique, l'entreprise Plonquet posera une charpente traditionnelle, au-dessus du pressoir et de la sculpture qui sont positionnés à l'entrée de Citry. M. Miguel Leblanc, couvreur, fera la couverture en petites tuiles de pays. D'autre part, un plan de la commune est en cours de réalisation afin d'assurer la découverte du territoire communal avec éventuellement une jonction entre les chemins ruraux de Saâcy et de Jouarre pour aboutir en forêt de Choqueuse. Le plan sera affiché à l'entrée de la commune et téléchargeable via un QR Code. Des copies du plan en A3 seront également disponibles en mairie.

Soucieux de la préservation du patrimoine architectural et travaux du bâtiment, nous allons engager la Restauration de l'Eglise de Citry avec la phase 1 qui porte sur la restauration du pan sud de la toiture du bas-côté, de l'élévation sud de la nef, des vitraux, des grillages et des ravalements côté sud. Nous attendons les réponses à nos demandes de subventions. Etude de la réfection de la toiture de la mairie pour préserver les archives et réduire les dépenses énergétiques avec l'aide du contrat rural mis en place pour la restauration de l'Eglise.

### SOMMAIRE

- Bilan des actions ..... Page 2
- Environnement ..... Page 4
- Jeunesse ..... Page 6
- Préservation du bâti... Page 7
- Un peu d'histoire..... Page 8
- Manifestations ..... Page 11

# Bilan des actions communales à mi-mandat

## VIE SOCIALE ET SOLIDARITE

Ce que prévoyait le programme	Bilan au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Les projets pour la seconde partie de mandature
Favoriser l'accès aux droits et aux soins par la création d'un bureau des services et de la cohésion sociale.	La municipalité de Citry a mis en place un bureau des solidarités en juillet 2020, proposant ainsi aux Citryats et Citryates qui nous sollicitent, un accompagnement dans leur démarches administratives et sociales auprès des différentes institutions et une possibilité d'aide financière exceptionnelle à hauteur de 150 € pour faire face aux éventuelles difficultés financières qu'ils rencontrent.	Faire évoluer le statut du centre le mercredi pour permettre une réduction des coûts pour les familles (CAF) et faciliter les démarches de recherche de subventions.
Impliquer les habitants dans la vie de la commune. Un conseil des jeunes et des seniors sera mis en place.	La municipalité a tenté de capter les jeunes Citryats au travers d'un formulaire en ligne pour identifier leurs centres d'intérêts et envies au travers des actions communales. Les démarches n'ont pas abouti faute de retours suffisants. Des sorties leur ont donc été proposées sur la base des quelques éléments reçus. Aussi, en 2021 une quinzaine d'adolescents se sont rendus au SpeedPark de Claye-Souilly. En 2022, une quinzaine d'autres adolescents ont pu profiter d'une sortie bowling et laser game à Château-Thierry. Des ateliers couture ont également été mis en place en 2021 sur la base du volontariat de couturières du village. Aujourd'hui une dizaine de personne se retrouve une fois par mois à la salle polyvalente autour de leur passion commune. Cet atelier accueille des adultes et une jeune fille.	
Créer des événements culturels, d'animation ou sportifs de portée locale.	En lien avec le comité des fêtes de Citry, ce sont en moyenne 6 manifestations par an qui sont proposées : Chasse aux œufs de Pâques, fête communale et brocante, fête de la musique, soirées à thème (une à deux par an), Noël des enfants, marché de Noël. Depuis 2021, chaque mois des ateliers de couture gratuits, animés par des bénévoles investies, sont proposés. En septembre 2022, la mairie de Citry a inauguré l'installation d'une sculpture à l'entrée de Citry afin de commémorer l'histoire de notre boucle de la Marne. Depuis la rentrée scolaire 2022, des cours d'initiation à la musique et de théâtre sont proposés aux enfants de Citry. A noter que les cours de théâtre peuvent également être proposés aux adolescents et adultes.	Développer les événements sportifs et culturels. Proposer des moments d'échanges et de partages aux personnes âgées en leur proposant des activités thématiques.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce que prévoyait le programme	Bilan au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Les projets pour la seconde partie de mandature
Les travaux de voirie : l'enfouissement des réseaux, travaux hydrauliques adaptés au traitement des eaux de pluie, réfection de la route aux endroits les plus dégradés, la régulation de la vitesse à l'aide d'écluses...	Finalisation des travaux de réfection de la rue du Plessier. Réfection de la rue Pierreuse. Enfouissement des réseaux sur la route de Pavant pour lutter contre les coupures fréquentes dues aux chutes d'arbres. Installation d'un radar pédagogique route de Pavant.	Réfection d'un trottoir rue de la Mousselle pour réguler l'écoulement des eaux de pluie.
Rénovation des bâtiments publics pour des raisons environnementales et patrimoniales.	Remplacement progressif des lampadaires (remplacement par éclairage LED). A noter, qu'en lien avec les préconisations ministérielles, la mairie contribue à l'effort en diminuant son éclairage public. Etude de travaux de rénovation de l'église. Les demandes de subvention sont actuellement en cours en vue d'un lancement des travaux en deux phases à compter de 2024.	Lancement des travaux de rénovation de l'église sous réserve de l'obtention de subventions publiques.  45 luminaires restent à remplacer par des Leds.
Nous lutterons contre l'enclavement de Citry par des moyens de communication adaptés (relais de communication téléphonique en 2020 et dotation de la fibre dès 2021).	Les périodes de confinement ont retardé l'installation de la fibre. La mairie a sollicité à plusieurs reprises l'intercommunalité et l'opérateur en charge du projet de déploiement de la fibre. A ce stade la pose des boîtiers est effective et la fibre devrait être déployée en 2023 (phase de réponses/négociations et d'attribution des opérateurs téléphoniques) et opérationnelle en 2024. Pour faciliter la communication autour de sujets d'actualité, la municipalité a également investi dans le système applicatif "Panneau Pocket" pour permettre de paramétrer des alertes de notification à chaque publication.	

## ECONOMIE

Ce que prévoyait le programme	Bilan au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Les projets pour la seconde partie de mandature
Nous programmerons des projets réalistes adaptés à nos ressources et qui dynamiseront nos budgets, profitant alors des règles comptables appliquées aux communes qui investissent.	Au vu du budget communal et des travaux engagés dans le cadre du programme d'actions communales, les projets seront priorisés. Les travaux attendus de l'église se dérouleront sur deux tranches (sous réserve des financements publics) afin de limiter l'impact budgétaire.	Aménagement d'un aire de jeux, d'un terrain de pétanque et d'un parking à proximité de la salle polyvalente.

## SECURITE

Ce que prévoyait le programme	Bilan au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Les projets pour la seconde partie de mandature
Assurer une meilleure sécurité et une lutte plus efficace contre les incivilités grâce à des caméras de vidéo-protection installées à l'entrée et à la sortie de Citry et envisager un éclairage nocturne grâce au remplacement progressif des anciens luminaires par des LEDs.	Etude en cours pour l'acquisition de caméras de vidéo-surveillance. Remplacement d'une partie des luminaires par des LEDs. Installation d'un radar de sensibilisation route de Pavant.	En 2023, le projet d'équipement de vidéo surveillance sera lancé en perspective d'une première phase d'installation en 2024, sous réserve de l'attribution des subventions, et en lien avec l'objectif de déployer des projets adaptés à nos ressources.

# ENVIRONNEMENT

Ce que prévoyait le programme	Bilan au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Les projets pour la seconde partie de mandature
Embellissement du village par des plantations d'arbustes et de fleurs.	Des parterres de fleurs ont été semés à Citry et Villaré. Aussi, en novembre 2022, un terrain a été dédié à la plantation d'arbres fruitiers en lien avec les enfants de l'école de Citry.	Les travaux d'embellissement se poursuivront tout au long de la mandature et notamment au travers des projets envisagés.
Balisage des chemins ruraux et des sentes pour que les promeneurs et les randonneurs découvrent notre patrimoine naturel communal.	Un plan de la commune identifiant les chemins de randonnées, pistes cyclables et monuments du village est en cours de finalisation. Il sera téléchargeable par tous en ligne. Cette cartographie sera également affichée à l'entrée de Citry et de Villaré et disponible en mairie.	Lancement des travaux de rénovation de l'église sous réserve de l'obtention de subventions publiques.  45 luminaires restent à remplacer par des Leds.
Révision simplifiée du PLU qui permettra de définir des coulées vertes et des coulées bleues entre Citry et Villaré pour protéger la biodiversité de notre territoire.		Un projet de révision devra être étudié pour évaluer les besoins au regard de l'évolution de la réglementation.
Maintien des mesures environnementales déjà mises en place.	La mairie continue ses actions en matière environnementales. Les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés, la tonte des fossés se veut la plus tardive possible pour préserver la biodiversité tout en garantissant la sécurité des usagers.	
Opérations de sensibilisation aux problèmes de l'environnement à destination des jeunes. Un prix communal de défense de l'environnement sera mis en jeu chaque année au centre aéré et les enfants participeront à la plantation d'un verger partagé.	Le 14 novembre 2022, les enfants de l'école de Citry, accompagnés de leurs enseignants ont procédé à la plantation de neuf arbres fruitiers au lieudit La Vignette en vue de voir fleurir prochainement un verger partagé.	

## Environnement PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS AVEC LES ENFANTS DE L'ECOLE



Neuf arbres fruitiers ont été choisis par deux élus, Mme Noëlle Tour et M. Florian Brayer, conseillers municipaux. Ils ont été plantés par les enfants des trois classes de Citry, leurs enseignants et les deux agents de la commune. Mme Laurette Decampenaire, adjointe, a organisé avec les enseignants cette plantation avec les enfants de l'école.

Un nom doit être donné à ce verger qui donnera des fruits aux enfants et aux promeneurs. L'agence régionale de la biodiversité (ARB) nous a accordé un diplôme reconnaissant que la commune de Citry est un « **Territoire engagé pour la nature** ». C'est une distinction qui fait plaisir à tous, en particulier à nos deux agents, à tous les cultivateurs, viticulteurs et particuliers soucieux de préserver l'environnement.



Face à l'évolution d'une nature stressée par les canicules de plus en plus fréquentes, la préservation de la biodiversité est maintenant une cause commune. Notre réponse doit être responsable et collective pour protéger notre environnement naturel.

## DEPOTS SAUVAGES, DECHETS ABANDONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Chaque semaine, Philippe et Kévin nos deux agents, doivent ramasser dans les rues du village un sac poubelle de papiers, détritiques, bouteilles plastiques et autres déchets. Le village est nettoyé régulièrement pour l'hygiène et le confort de tous. Néanmoins, quelques propriétaires de chiens ne sont pas vigilants quant aux déjections de leurs protégés. Philippe et Kévin, lors du travail de tonte de l'herbe avec un roto-fil, ont rapidement des tenues de travail maculées de matière malodorante. Par respect pour eux et pour les promeneurs, préservons nos rues et espaces herbeux de tout déchet.



# LES PLANTES INVASIVES A CITRY

Une plante invasive se définit par trois critères:

- C'est une plante exotique (introduite volontairement ou accidentellement),
- Elle s'est naturalisée (elle s'est adaptée aux conditions du milieu où elle a été introduite ce qui lui permet de subsister),
- Son développement impacte d'environnement (que ce soit sur le plan économique, écologique ou sanitaire).

A Citry on peut observer plusieurs plantes définies comme invasives, nous vous présentons une sélection des plus problématiques:

**Le Laurier cerise, Laurier palme ou Laurier du Caucase (Prunus laurocerasus)**

Son faible coût, sa rapide croissance et son pouvoir occultant (feuillage persistant) ont fait le succès de cette plante. Hélas celle-ci s'échappe inévitablement de nos jardins, disséminée par ses baies noires dont les gros passereaux sont friands. Sa prédilection pour les sols acides et frais le rend très efficace pour s'implanter en forêt: les nouveaux sujets se forment par semis et s'étendent ensuite par marcottage devenant d'immenses buissons empêchant le renouvellement naturel des essences locales.

**Solutions préventives :** privilégier pour les haies des essences locales ou d'autres arbres d'ornement; tailler les lauriers après la floraison afin d'empêcher la mise à fruit et limiter son expansion; ne pas abandonner des déchets verts de laurier en forêt: ils sont susceptibles de se bouturer sur place.

**Solutions curatives :** sur les zones infestées arrachage manuel des jeunes plants de 2-3 ans; pour les grands sujets arrachage mécanique, annelage, coupe rase suivie d'un étouffement des souches.



Dans le cadre rouge, bosquet de lauriers-cerises en arrière de lisière, Villaré, janvier 2023

**La renouée du Japon, (Reynoutria ou Fallopia japonica)**

Importée en Europe comme plante d'ornement au 19ème siècle, cette plante herbacée est aujourd'hui considérée comme une peste végétale. Elle se dissémine exclusivement par voie végétative: bouture des tiges ou repousse à partir de fragments de rhizomes. Appréciant les zones humides, elle infeste désormais la majorité des cours d'eau en France (disséminée par les crues), mais elle apprécie aussi les fossés, les abords des routes et les friches où des engins de chantier ont pu malencontreusement l'introduire via de la terre infestée ou des fragments pris dans leurs roues. Sa résistance lui permet de conquérir efficacement tous les sols (mêmes pollués). En outre, elle a la particularité de produire des substances allélopathiques qui empoisonnent les plantes alentours et facilitent donc son expansion. Ses rhizomes plongent profondément dans le sol à plus d'un mètre de profondeur et bien au-delà en largeur; en surface, ses hautes tiges atteignent facilement les 2 mètres et peuvent pousser jusqu'à plus de 4 centimètres par jour !

**Solutions préventives :**

Ne l'introduire sous aucun prétexte, car ni le goudron, ni les murs, ni le désherbant ne l'arrêtent.

**Solutions curatives :**

Fauches systématiques afin de contenir l'expansion des colonies implantées; sinon l'excavation des zones infestées suivie de l'élimination minutieuse de tous les fragments de rhizomes: impensable le long d'un cours d'eau ou au pied d'un mur !

Colonie de renouée au bord d'un fossé et d'un mur, Citry, avril 2023



**Le Buddleia, Buddleja davidii ou arbre à papillons**

Cet arbuste originaire de Chine a été introduit en France au 19ème siècle. Peu difficile, il offre une résistance remarquable à la sécheresse. Sa courte durée de vie (20-30 ans) est compensée par la production d'une grande quantité de graines dont la structure (capsule dotée d'ailes) permet une dissémination à longue distance. Il se comporte ainsi comme une espèce pionnière et colonise facilement tous les milieux: des sols secs, pauvres et ensoleillés (voies de chemin de fer, friches industrielles) jusqu'au long des berges où il prend la place des plantes locales. Un point faible cependant : il tolère mal l'ombre. Sa floraison généreuse et attractive pour les insectes en fait un incontournable des jardins. Toutefois, son surnom d'arbre à papillons est trompeur car son nectar est de piètre qualité (30% de sucre contre 70% pour d'autres plantes); de plus, ses feuilles sont toxiques et donc inutiles comme site de ponte pour les insectes (sauf rares exceptions). Afin de limiter les risques, la suppression et la destruction des grappes de graines en formation est préconisée.



Buddleia en fleurs (@IKAI, 23/7/2007, wikipédia)

## Jeunesse

### ATELIER DE MUSIQUE

Les mercredis matin, les enfants inscrits suivent l'Atelier Musique mené par Mme Hélène Schoenberg, enseignante en musique en mouvement et pianiste.



#### Qu'est-ce que la musique en mouvement ?

Hélène est diplômée du DUMI, diplôme universitaire qui permet d'organiser des chorales dans les écoles et les conservatoires. Elle a obtenu sa certification Dalcroze, méthode suisse basée sur l'écoute de la musique et l'expérience corporelle qui en résulte. Cette méthode développe des facultés sur lesquelles l'enfant pourra compter toute sa vie : créativité, musicalité, sens du rythme, de la mélodie, du mouvement et de la coordination. Ces aptitudes, ainsi développées à travers la musique et le corps en mouvement, apporteront, équilibre, affirmation de soi, concentration et mémoire. Dans leur atelier musique en mouvement, les enfants chantent, dansent, apprennent des rythmes, ce qui conduit à un mouvement musical et convivial en fin d'année.

L'an passé le thème était la vie des enfants à l'école, dans leur jardin et la nature. Carole, agent d'animation de la commune, et Hélène, se sont passé le mot. Carole a créé les décors avec les enfants. C'était une belle expérience pour les enfants. Cette année, les enfants partent faire le tour du monde avec des chants en différentes langues, des percussions et de la danse.



### L'ETUDE

Alors que le ministère de l'éducation nationale remet à l'honneur l'étude pour faciliter la réussite scolaire, la commune de Citry propose depuis longue date une étude du soir lors de la garderie. Les enfants sont accueillis par Mme Leseur, enseignante à Citry, Anne-Lyse Désabres et Carine Delmez, animatrices. Cette étude permet de revoir les leçons proposées par les professeurs. Ce service apporte plus de sérénité aux parents.

### ATELIER THEATRE

A Citry, depuis le mois de septembre, nous organisons des cours de théâtre pour les enfants de primaire. Ces cours dirigés par M. Aylal Saint Cloment ont lieu les lundis soirs de 17h à 18h à la salle polyvalente.

Sur le premier mois, Aylal leur a fait faire une multitude d'exercices. Concentration, travail sur les émotions, prise d'espace, travail de mémoire... L'idée était ainsi que les enfants se rencontrent à travers des jeux ludiques afin d'amorcer la prochaine thématique de travail. Voyant que chaque groupe aimait l'improvisation et interpréter des situations et des personnages Aylal a prévu une représentation par trimestre. Il a également fait appel à un autre professeur, Coline Steininger, qui enseigne à la fois le chant, la danse et le théâtre. Ils ont notamment construit ensemble les spectacles. Coline a permis d'aller plus loin dans certains aspects techniques liés à la voix et au corps. Pour le premier trimestre, le groupe des plus jeunes a travaillé la personnification et les saisons. Le groupe des grands a quant à lui créé un spectacle « d'Heroic Fantasy » à partir d'improvisation. La dernière représentation du 17 avril était sur l'univers du conte, avec un travail de mouvement chorégraphié pour les plus petits et du jeu sans parole pour les grands. Le dernier trimestre étant plus court, ils essayeront de faire un tableau d'ensemble avec les deux groupes.

**« Il me semble important d'ajouter que chaque élève avance dans ce cours selon ses propres manques. Chacun aborde la discipline avec des difficultés différentes. Nous prenons donc le temps avec Coline de travailler individuellement avec chaque enfant. Les représentations permettent de faire un point sur les avancées des élèves et aux parents de s'en rendre compte »** souligne Aylal.

#### Petite rétrospective concernant Aylal, notre professeur de théâtre :

Après 4 ans de formation au conservatoire du 10ème arrondissement de Paris, Aylal Saint Cloment a navigué entre plusieurs compagnies de théâtre professionnelles. Il a notamment joué dans *Marie des Grenouilles* de Jean Claude Grumberg, spectacle jeune public monté par la compagnie « Branle-bas de combat », ou encore *Lysistrata* d'Aristophane monté par la compagnie La Strada, qui fut un succès à Avignon en 2017 et en 2018.

Il a en parallèle une formation de clown et de plusieurs types de masques (masque neutre, larvaire, balinais, commedia dell'arte). Il a travaillé avec des pédagogues marqués par la méthode Lecoq, et a par la suite créé avec d'autres artistes la compagnie Yakoi. Le spectacle marquant de cette compagnie est en préparation.

Il a travaillé pendant 4 ans à l'AICOM, école de comédie musicale, en tant que professeur de théâtre, de clown et de masque. Il y monte plusieurs projets de spectacle, notamment à l'Olympia. Pendant ce temps, il travaille avec Victor Quezada Perez sur deux spectacles en tant que comédien. Aujourd'hui, il dirige la compagnie « L'Escale Filante », avec laquelle il propose le spectacle « Le 20 Novembre » de Lars Noren dans des établissements scolaires ainsi que des concerts en EHPAD. La compagnie propose également des cours de théâtre pour tout type de public. Il est comédien sur deux pièces, « La famille durable » (spectacle jeune public) et une adaptation libre de *Dom Juan*.

# Préservation du bâti historique

## REHABILITATION DE L'ÉGLISE ET FINANCEMENT



Le conseil municipal a sollicité le 15 décembre 2022 un Contrat Rural (COR) pour remplacer la toiture sud du bas-côté de l'église, réhabiliter un trottoir rue de la Mousselle et restaurer la toiture de la mairie. Le chantier de voirie et la réfection de la toiture de la mairie sont inclus dans le contrat rural demandé initialement pour l'église. Nous avons demandé des subventions au conseil régional, au conseil départemental et à la DRAC (Direction Régionale aux Affaires Culturelles).

La faisabilité financière de l'investissement requis a été demandée par le conseil régional et le conseil départemental. Un avis favorable a été émis par la direction départementale des finances publiques de Seine et Marne. La subvention du département sera de 30 % et celle de la région est de 40% après la consultation des services de la région et du département. Ces deux subventions sont intégrées dans un contrat rural piloté par M. Ruysens, assistant à la maîtrise d'ouvrage. Nous bénéficions d'un dispositif incitatif avantageux à travers ce contrat en tant que commune d'Ile de France de moins de 2000 habitants et à faible potentiel financier. Une subvention de 60 040 € sera aussi attribuée par la DRAC à la suite de la demande de M. Déhu, architecte du Patrimoine qui instruit ce dossier auprès de l'Etat.



Les données chiffrées doivent être affinées au regard des travaux supplémentaires (trottoir rue de la Mousselle et toiture de la mairie) puisqu'il nous est donné la possibilité d'inclure ces projets dans le contrat rural. Il serait déraisonnable de ne pas profiter de ces dispositifs financiers et du soutien du conseil de la région et du conseil départemental que nous avons sollicité.

Au-delà des subventions prévisionnelles, il y a lieu de construire un plan de financement pour une couverture du laissé à charge HT, par la mobilisation des fonds propres de la commune et d'un emprunt. La maîtrise des dépenses en fonctionnement, la perception de la FCTVA en N+2 et des subventions permettront de reconstituer les réserves de la commune. C'est une fierté que de lancer ce projet avec le conseil municipal de Citry.

# Un peu d'histoire locale

## PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET VIE ECONOMIQUE PASSEES

L'association de Saâcy « Histoire Mémoirelle de notre boucle de la Marne au 20ème siècle: Citry, Nanteuil, Saâcy, Mery et Luzancy » travaille à remettre en lumière les activités économiques et les pratiques professionnelles qui dynamisaient la vie de nos villages. En accord avec l'association et la commune de Saâcy, un ancien pressoir et une statue sont exposés comme témoignage d'une vie économique passée.

### L'évolution du vignoble de Citry

Le pressoir présenté sur ce lieu appartient à la famille Brayer, famille de vignerons. M. Alexandre Bombart, vigneron, a complété ce pressoir en donnant la vis qui permettait le pressurage du moût. L'activité viticole dans notre vallée est très ancienne. Elle est présente depuis l'époque gallo-romaine(1) dans la vallée de la Marne. Le nombre de viticulteurs retirant un profit de la vente de leur raisin ou de leur vin fut parfois important. Ainsi, en 1893, 17 propriétaires vignerons de la commune vendirent leur vin aux négociants des grandes maisons de champagne de Reims et d'Épernay, mais en 1908, il y eut 25 vignerons récoltants, résidants à Citry ou en dehors Citry, qui vendirent aux mêmes négociants leur récolte de 416 hectolitres pour 5 hectares 64 ares de vignes. Les années autour de 1890 furent calamiteuses pour nos vignerons qui durent faire face au phylloxéra et au gel. Actuellement, 14 exploitants viticoles en champagne résident encore dans la commune ou en dehors de celle-ci. Ces vignerons, par leur travail, classent la commune dans un vignoble de prestige. Une signalétique appropriée aux entrées de la commune sera mise en place par M. Brayer, conseiller, et M. Alexandre Bombart, vigneron.

### Vers une spécialisation professionnelle des savoir-faire familiaux en couture.

La statue, réalisée par M Pascal Lelubre en 2022, symbolise l'industrie textile fondée sur la corsetterie, la passementerie et la confection de vêtements. Ces activités textiles se développèrent grâce à l'emploi des habitantes des villages de la boucle de la Marne, dès la seconde moitié du 19ème siècle jusqu'aux années 1980. De petits ateliers textiles s'installèrent dans les cinq villages et attirèrent une main d'œuvre qui se qualifia au fur et à mesure des commandes. Le docteur Niclot (2) a recensé les ateliers qui étaient présents dans les villages en apportant une aide économique aux familles. Il subsista jusqu'à la fin des années 80, une petite industrie textile dans les familles qui faisaient, à tâche, la confection de vestes, de pantalons et de casquettes.

Artisans sollicités pour la réalisation de l'abri:

-M. Jacky Plonquet et son fils Vincent, originaires de Citry et menuisiers ébénistes à Bussières;

-M. Miguel Leblanc, couvreur qui réside à Citry.



#### Sources:

(1) CHATEL Lysiane, *Nanteuil-sur-Marne, 1500 ans d'histoire locale*, 2005, Ed. des Amis du vieux Nanteuil et alentours .

(2) Dr. NICLOT, «Point d'histoire sur les 5 villages de la boucle de la Marne, Luzancy, Méry, Saâcy, Nanteuil, Citry», extrait d'un ouvrage à paraître





## DU VIN DE MARNE AU CHAMPAGNE : UNE QUESTION DE DELIMITATIONS

### L'avènement d'une région viticole

Mme Lysiane Chatel, historienne, précise dans sa monographie sur le village de Nanteuil que la vigne était cultivée dans notre région dès la conquête romaine. Les villages de Nanteuil et de Citry, comme ceux de la vallée de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube et du département de la Marne s'inscrivent dans une longue tradition viticole. Au fil du temps, le commerce du vin est devenu un élément de la vie économique. Les monastères semblent avoir été des lieux de développement des pratiques viticoles et faisaient obligation aux viticulteurs locaux d'apporter une partie de leur récolte de vin et/ou de raisin en guise de paiement de la dîme (BONAL François, *Dom Pérignon: Vérité et légende*, 1995). On sait qu'un vin issu de la vallée de la Marne, était exporté vers les zones urbaines, dans l'aristocratie et même à l'étranger au début du 16ème siècle. La cour du roi Louis XIV appréciera un vin pétillant, dit de champagne. On attribue l'élaboration de ce vin à un moine bénédictin Dom Pérignon, gestionnaire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautevilliers (Marne) dans le dernier tiers du 17ème siècle. Ce moine a su apprivoiser les vins de la Marne grâce à des pratiques viticoles élaborées, un heureux mariage de cépages et l'utilisation de bouteilles en verre plus résistantes, à même de contenir l'effervescence des vins de Champagne. La méthode champenoise va se diffuser et caractériser une région comme étant à l'origine du champagne même si subsistent quelques mystères sur les premiers manipulateurs qui ont su aller au bout des intuitions de Dom Pérignon. La notoriété de la Champagne fut telle au plan économique, que les vigneron des régions périphériques, comme ceux de la vallée de la Marne ou dont les sols étaient identiques au plan géologique (sous-sol de calcaire), adoptèrent les plants et les modalités de travail, élaborées en Champagne pour produire des vins « champagnisables ». Les grandes maisons de Champagne de Reims et d'Épernay vont faire commerce de ces vins.

### La protection d'un produit de prestige : loi du 1<sup>er</sup> août 1905 et décret du 17 décembre 1908.

Au début du 20ème siècle, quelques voix discordantes s'élevèrent afin que l'appellation champagne soit protégée. A l'origine de cette initiative, « les Marnais », voulaient différencier leur production des fraudes ou de toute mauvaise concurrence. Les vigneron de la Marne, victimes de fraudeurs, avaient en effet besoin de protection et souhaitaient empêcher l'usage abusif du mot champagne pour une meilleure préservation de leur intérêt. En 1905 une première loi réprimant les fraudes fut votée, puis complétée en 1908 d'une seconde prévoyant la délimitation de la Champagne viticole et entérinée par un décret d'application en 1909. Le législateur, à la demande des Marnais, utilise des limites arbitraires (limites départementales, cantonales). Les usages viticoles, l'histoire des territoires, la situation climatique et la géologie des sols sont négligés. Les communes de l'Aube, d'une partie de l'Aisne, du Surmelin, de Seine et Marne (Citry, Nanteuil et Saâcy) sont ainsi victimes de la délimitation et exclues de l'appellation « Champagne ».

### Des délimitations administratives qui protègent un produit mais qui excluent les viticulteurs en périphérie de la champagne délimitée: l'exemple de Citry.

Le décret de 1908, inscrit Crouttes et Pavant dans la Champagne viticole, dite délimitée, en excluant Citry, Nanteuil et Saâcy de l'appellation champagne: un comble pour des zones aussi rapprochées ! Du jour au lendemain les viticulteurs exclus de l'appellation sont privés du droit de vendre leur production destinée autrefois à l'élaboration du champagne ; or le préjudice induit par le manque à gagner est réel. Prenons le seul exemple de notre commune : de 1872 à 1908, selon les relevés communaux, le vin de Marne de nos vigneron était effectivement acheté par les grandes maisons de Reims et d'Épernay. En 1908, juste avant la délimitation « Champagne viticole », pas moins de 400 hectolitres furent vendus aux négociants de champagne. A Citry et à Nanteuil, deux personnes d'exception vont se battre pendant plus d'une décennie en sollicitant leur député, le conseil d'Etat et le ministère de l'agriculture : M. Dépaux, maire de Citry, et M. Penon, maire de Nanteuil. Ils s'attacheront à apporter les preuves que les vigneron de deux communes produisaient du raisin et du vin à destination des grandes maisons de Champagne depuis plus de 80 ans.



### Vers un assouplissement des délimitations en Champagne: décret du 7 juin 1911.

Face au mécontentement généralisé des vignerons des zones viticoles limitrophes à la Champagne délimitée, un amendement est proposé le 7 juin 1911 avec la définition d'une région répondant à l'appellation dite « Champagne de deuxième zone ». Cette seconde zone comprend des vignobles de l'Aube, de l'Aisne, du Surmelin et des deux communes de Seine et Marne, Citry et Nanteuil. Les communes touchées par le décret de 1908 conservent quant à elles l'usage de l'appellation « Champagne » à titre exclusif. Les vins de l'Aube comme ceux des communes de Citry et de Nanteuil sont achetés avec une estampille de 2ème zone, ce qui les déprécie même s'ils sont d'excellente qualité. Ainsi en 1913, un vin de la zone Champagne est payé 350 francs l'hectolitre contre 120 francs l'hectolitre pour du vin de deuxième zone, ce qui renforce d'autant plus l'indignation des vignerons

### Vers la suppression des délimitations et la prise en compte des pratiques viticoles et de la nature des sols: loi du 6 mai 1919.

La loi de 1919 relative à la protection des appellations d'origine abroge la loi dite de « délimitation » et autorise à user de l'appellation champagne sous réserve que celle-ci ne soit pas contestée dans un délai d'un an (article 17). Les viticulteurs des communes jusqu'ici exclues de l'appellation ou reléguées en « Champagne 2e zone » vont aussitôt saisir cette opportunité. C'est sans compter l'opposition du syndicat général des vignerons de la Champagne qui va systématiquement les assigner en justice. Or plusieurs jugements rendus par les tribunaux civils de Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine au cours de l'année 1921 donnèrent raison aux viticulteurs de l'Aube. Le tribunal de Bar-Sur-Aube conclut que les Auboises avaient droit à l'appellation champagne en raison de « l'origine non contredite par les usages de culture de la vigne [...] dans la mesure où les usages viticoles, les modalités de culture sur des sous-sols identiques (calcaire grossier) et les conditions de fabrication du champagne, sont respectés. » Pour les Auboises la contestation judiciaire va faire rage encore plusieurs années avant que leurs jugements soient définitivement entérinés par la Cour de cassation (1925). En revanche, ce qui n'était qu'une première victoire pour eux est à marquer d'une pierre blanche pour Citry, car après le 6 mars 1921, l'acquisition de l'appellation ne nous fut plus contestée. L'origine historique et géographique du vin mais aussi les pratiques viticoles utilisées dans la production du champagne nous étaient reconnues: les efforts de Messieurs Dépaux et Penon avaient porté leurs fruits.

#### Bibliographie :

Journal officiel de la République française. Lois et décrets; numéros du 4 janvier 1909, 11 février 1911, 9 juin 1911, 8 mai 1919, 3 mars 1920, 12 février 1921, 3 juillet 1922 et 27 juillet 1927.

CHATEL Lysiane, *Nanteuil-sur-Marne, 1500 ans d'histoire locale*, 2005, Ed. des Amis du vieux Nanteuil et alentours .

BONAL François, *Dom Pérignon: Vérité et Légende*, 1995, D. Guéniot.

#### Archives privées de M. Michel BRAYER :

- Déclarations de récoltes des vignerons de Citry 1873, 1908, 1915.
- Dossier de presse tenu par M. Dépaux de 1905 à 1921.
- Carnet des démarches entreprises auprès des responsables administratifs et politiques de 1905 à 1921.



# Retour sur les manifestations des 12 derniers mois



Au vu des talents de danse des citryats, il a été décidé de proposer une soirée sur le thème des années 90 en plein air, le 3 juillet 2022. Là encore, nous avons pu mesurer la joie pour nos concitoyens de se réunir dans la bonne humeur.



Le 9 octobre 2022, le comité des fêtes s'est mobilisé en faveur de la lutte contre le cancer du sein en participant à la marche d'octobre rose. Il a pris à sa charge une partie des frais d'inscription pour les citryates et les citryats désireux de s'associer à cette cause nationale.

Le 1<sup>er</sup> week-end de décembre, nous avons partagé le temps d'une journée, la magie de Noël, lors de l'organisation du traditionnel marché de Noël. Les enfants ont rencontré le Père Noël et profité de quelques tours de manège. La chorale des enfants de l'école de Citry a également su nous enchanter.



Le 10 décembre 2022, une boum de Noël a été organisée pour les petits Citryats, qui ont confectionné des décorations de Noël, tout en dégustant des crêpes et en se déhanchant sur la piste de danse, parfois vêtu de leur plus beaux costumes...

Sans oublier la cérémonie des vœux du maire, qui se tient chaque année, le 1<sup>er</sup> week-end de janvier. Cette année, une nouvelle association musicale, Friends Music Band, a ainsi pu lancer le début de la cérémonie.



Le 11 mars 2023, nos ados ont pu se défier, découvrir les fonctionnalités de différentes consoles et plonger dans l'immersion de la réalité virtuelle. Ce fût pour eux un vrai temps d'échange et de partage.



Le 9 Avril 2023, les enfants de moins de 12 ans sont partis à la chasse aux pièces de puzzle pour obtenir des récompenses de Pâques. Une trentaine d'enfants étaient sur la ligne de départ.



Nous nous sommes retrouvés lors des manifestations dites de mémoire, comme pour le 8 mai. Commémorations auxquelles participe chaque année l'alliance Musicale de Saâcy-Charly.



Le 14 mai 2023, s'est tenue la traditionnelle fête du village, proposant brocante et kermesse. Cette année, la kermesse a été organisée par l'association des parents d'élèves. La mairie a mis à disposition un manège gratuit pour les enfants et le comité des fêtes a géré la brocante et la restauration.



## CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS 2023

**16 juin** : Fête de la musique

**9 septembre** : Soirée dansante à thème organisée par le comité des fêtes

**11 novembre** : Commémoration de l'Armistice

**1<sup>er</sup> week-end de décembre** : Marché de Noël

N'hésitez pas à suivre la page Facebook de la mairie de Citry et du comité des fêtes de Citry, ou à télécharger l'application « panneau pocket » pour rester informé. En effet, dans un souci de sobriété énergétique et de respect environnemental, les distributions de flyers seront limitées à compter de cette année.

### Mairie de Citry



Place Gaston de Renty  
77730 Citry

Tél : 01 60 23 60 27

mairie.citry@orange.fr

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : 14h00 à 17h30  
Vendredi : 14h00 à 16h30  
Samedi : 9h00 à 12h00

**Permanence du service  
Urbanisme de Citry :**  
Le samedi matin de 09h à 12h00

**Rédaction :**  
Thierry FLEISCHMAN

**Publication :** Estelle BESSAC

**Impression :** Mairie de Citry

**Dépôt légal :** 2023